

Et pour en savoir plus ?

www.ledonlagreffeetmoi.com

L'Agence de la biomédecine est un établissement public national dépendant du ministère de la Santé. En matière de prélèvement et de greffe d'organes, l'Agence :

- gère la liste nationale des malades en attente de greffe,
- coordonne les prélèvements d'organes, la répartition et l'attribution des greffons en France et à l'international,
- garantit que les greffons prélevés sont attribués aux malades en attente de greffe dans le respect des critères médicaux et des principes de justice,
- assure l'évaluation des activités médicales.

Enfin, elle est chargée de développer l'information sur le don, le prélèvement et la greffe d'organes, de tissus et de cellules.



Établissement dépendant du ministère de la Santé

Conception :  Photos : BSIP, SGO - Photo Alto/Patrick Sheandell O'Carroll

LE DON

LA GREFFE

ET MOI...

Le guide
pour tout savoir
sur le don d'organes



COMPRENDRE

DISCUTER

PARENTS

PARTAGER

EN PARLER

ÉCHANGER

MÉDECIN

MOI



Établissement dépendant du ministère de la Santé



Un sujet qui nous concerne tous

Aujourd'hui, comprendre et prendre position en connaissance de cause sur le don d'organes et la greffe, c'est d'abord une question d'information.

Les médias et les fictions évoquent de plus en plus souvent le don et la greffe d'organes. Cet intérêt est logique, car les opérations de greffe d'organes sont de plus en plus nombreuses et cette technique médicale nous concerne tous. **A un moment ou à un autre de notre vie, nous pouvons être amenés à recevoir un organe en remplacement d'un organe malade. Ou à donner l'un ou plusieurs de nos organes.**

La greffe : une aventure réciproque

« La greffe est une médecine passionnante, valorisante et heureuse pour les médecins et les infirmières qui y participent. Dans la grande majorité des greffes, on assiste à une véritable renaissance du patient, ce qui est extrêmement gratifiant. Cela nous donne l'énergie de continuer à nous investir et progresser. »

« La greffe me faisait très peur. On se dit toujours que ce n'est pas pour soi, qu'on n'est pas aussi mal. Je la refusais totalement, jusqu'au moment où on m'a dit que j'allais recevoir un cœur. Quand j'ai su, ça a été un espoir car la greffe est une technique très au point. Après il y a la joie de pouvoir refaire plein de choses, des choses de la vie de tous les jours. C'est une liberté que j'avais perdue et que j'ai retrouvée. »

Greffé



Mathias,
24 ans,
greffé du cœur



Professeur
Christophe
Legendre,
chef du service
de transplantation
rénale du centre
hospitalier
universitaire
de Necker (Paris)

Médecin

La greffe d'organes... de quoi parle-t-on ?

La greffe d'organes c'est quoi ?

La greffe d'organes est décidée par les médecins lorsqu'ils constatent que les traitements deviennent insuffisants. Elle consiste à **remplacer un organe défaillant par un organe sain appelé greffon**. Elle permet de prolonger la vie d'un patient ou d'améliorer la qualité de vie de personnes atteintes de maladies (rénales, cardiaques) qui sont très handicapantes au quotidien, s'aggravent avec l'âge et peuvent être fatales.

Dans quelles conditions peut-on prélever ?

Comme pour tous les actes chirurgicaux, les prélèvements sont effectués sur les personnes décédées dans les services de réanimation des centres hospitaliers. Le don d'organes à partir de donneurs vivants existe, mais il relève de dispositions très différentes. Il est limité à certains organes, au bénéfice de la famille proche.

Le don d'organes c'est...

Gratuit : c'est un acte de générosité et de solidarité entièrement gratuit. Toute rémunération en contrepartie de ce don est interdite.
Anonyme : le nom du donneur ne peut être communiqué au receveur ni celui du receveur à la famille du donneur. La famille du donneur peut cependant être informée des organes prélevés, ainsi que du résultat de la ou des greffe(s).

Est-ce que tout le monde peut être donneur ?



Il n'y a pas vraiment de limite d'âge. C'est l'état de santé de la personne décédée et la qualité de ses organes qui sont pris en compte. Si on prélève rarement un cœur après 60 ans, des organes comme les reins, le foie ou les cornées peuvent l'être sur des personnes bien plus âgées.

Le don d'organes permet de soigner des malades et n'a rien à voir avec le don de son corps à la science qui permet aux étudiants en médecine d'apprendre l'anatomie. Dans le cas du don d'organes, le corps est toujours restitué à la famille.



Les organes prélevables

1. Cœur
2. Poumon
3. Foie
4. Pancréas
5. Rein
6. Intestin

Une course contre la montre

Une personne accidentée arrive à l'hôpital. Mobilisation intense des équipes médicales pour tenter de la sauver.

1



2



10h La personne décède dans un service de réanimation. La mort est constatée par un diagnostic effectué par deux médecins différents et confirmée par des résultats d'examens (encéphalogrammes...) qui attestent de la destruction irréversible du cerveau.

11h Surveillance constante : les équipes médicales surveillent la personne décédée pour que les organes ne soient pas détériorés.

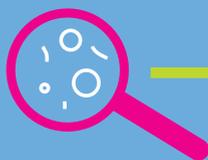
Pour préserver les organes et permettre le prélèvement, l'activité cardiaque et la respiration sont maintenues artificiellement : maintien de la température du corps, oxygénation et injection de médicaments. Mais ce maintien ne peut durer que quelques heures car le corps de la personne décédée se trouve dans un équilibre instable qui peut se rompre à tout moment et altérer la qualité des greffons.

6



21h Prélèvement des organes : une intervention chirurgicale de haute technicité au bloc opératoire. Rapidité et précision : la qualité des greffons dépend aussi du prélèvement. Une fois le prélèvement effectué, le corps est restitué à la famille.

5



18h Série d'examens : analyses de laboratoire et examens d'imagerie effectués à l'hôpital
1- pour évaluer la qualité des greffons (bilan sanguin pour vérifier l'absence de maladies transmissibles) ;
2- pour trouver le receveur qui a des caractéristiques morphologiques proches de celles de la personne décédée.

4



Ensuite, si aucune inscription n'a été déposée, l'équipe médicale demande aux proches si le défunt était opposé ou non au don de ses organes.

3



L'équipe de coordination hospitalière cherche à connaître la volonté du défunt sur le don de ses organes : elle consulte d'abord le registre national des refus.

7



Le prélèvement est effectué dans le respect du corps de la personne décédée. Toute incision pratiquée est refermée puis recouverte d'un pansement. Après l'opération, le personnel hospitalier effectue la toilette mortuaire et habille le défunt avec ses effets personnels avant de le rendre à sa famille.

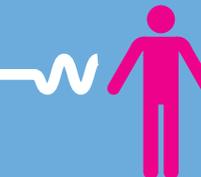
1h Convoi exceptionnel pour un transport précieux. Le greffon est placé dans une glacière et tous les moyens de transports sont utilisables selon la distance à parcourir : ambulance, avion, train...

8



4h Préparation pour la greffe par des équipes spécialement formées et expérimentées. Une greffe peut mobiliser jusqu'à 8 personnes et peut durer jusqu'à 12 heures.

9



Grâce à la greffe, une autre vie va pouvoir se poursuivre. Les personnes greffées doivent suivre à vie un traitement « anti-rejet » à base de médicaments dits « immuno-suppresseurs ».

EN 2006

12 450

personnes ont eu
besoin d'une greffe

94 %

des prélèvements
s'effectuent sur des
personnes décédées

6 %

des greffons proviennent
de donneurs vivants

4 428

greffes ont
été réalisées

239

personnes sont décédées
faute de greffon

Et moi, en quoi ça me concerne ?

Un nombre croissant de malades en attente de greffe

Le nombre de malades en attente d'une greffe augmente plus rapidement que le nombre de greffons disponibles. L'attente peut durer plusieurs années ; les greffons sont attribués selon des règles de répartition très strictes et homologuées par les autorités de santé.

Les conditions permettant un prélèvement sont rares car le décès doit avoir lieu dans un service de réanimation. Cela représente à peine 1 % des décès à l'hôpital. Il n'y a en outre, malgré les recherches en cours, aucun traitement alternatif qui soit aussi efficace que la greffe.

Chaque position compte, pourvu qu'on en prenne une

Il est primordial que les équipes médicales puissent savoir rapidement si vous étiez d'accord ou non pour donner vos organes et c'est à vos proches (parents, conjoint, frères et sœurs) qu'ils vont le demander. Pourquoi ? La famille est toujours consultée lorsqu'on ne sait pas si le défunt était pour ou contre le don de ses organes.

Si votre position n'est pas connue de vos proches, trois conséquences :

- la question des équipes médicales peut les placer dans une situation humainement très douloureuse,
- leur décision peut être en contradiction avec votre position personnelle sur le don d'organes,
- dans le cas du décès d'une personne favorable au don de ses organes et dont la famille exprimerait son opposition, c'est un ou plusieurs greffons potentiels qu'on ne peut pas utiliser.

Même si cela n'est pas facile, chacun doit réfléchir et décider librement de sa position, pour ou contre le don de ses organes après sa mort, et la faire connaître à ses proches pour qu'ils puissent en témoigner. Toute position est respectable, et respectée par les équipes médicales.

Encore faut-il qu'elle soit connue.

Votre médecin peut vous aider à vous informer et à y réfléchir

Vous avez des questions sur le sujet ? Vous ne savez pas avec qui en parler ? Vous hésitez à aborder le sujet avec vos proches ? Votre médecin traitant, par son métier et ses connaissances, peut vous renseigner sur le don d'organes et la greffe. Il saura aussi vous écouter. N'hésitez pas à vous adresser à lui.



Existe-t-il d'autres manières de témoigner de ma position ?

CONTRE

Vous pouvez demander votre inscription au registre national des refus, automatiquement consulté si un prélèvement est envisagé. Téléchargez le formulaire sur le site :

www.ledonlagreffeetmoi.com

POUR

Vous pouvez vous procurer une carte de donneur qui peut aider votre famille à témoigner. Mais on ne la retrouve que dans très peu de cas : elle ne garantit donc pas que votre volonté sera respectée. Téléchargez la carte sur le site :

www.ledonlagreffeetmoi.com

**Rien ne remplace
la parole échangée.
L'important c'est
d'en parler.**